

**Interpellation "Des syndicats en colère, quelle est la position de Nyon ?"**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Dans l'article du journal "LeTemps" daté du 13 novembre dernier, nous apprenons que les syndicats de Crans-près-Céligny et de Rolle montent une fronde contre le Canton en refusant de payer la facture sociale, invoquant son anticonstitutionnalité.

En effet, ils questionnent la constitutionnalité du système actuel qui ne garantit pas l'autonomie des Communes. Bien qu'ils ne contestent pas l'importance de la péréquation intercommunale, la facture sociale n'entre pas dans les objectifs de redistribution de celle-ci. Le Canton impose des charges aux Communes, qui ne devraient pas leur incomber, les appauvrissant ainsi, année après année. C'est pourquoi Messieurs Middelton et Jaquet annoncent qu'ils entament des procédures judiciaires contre le Canton pour contester cet état de fait.

En ce qui concerne la Ville de Nyon, le message reste toujours le même lorsque cette question est évoquée : une certaine forme de fatalisme dans la réponse de la Municipalité.

A la suite de cette action des communes de Crans-près-Céligny et de Rolle, j'invite la Municipalité à communiquer au Conseil si elle compte également entreprendre des démarches auprès du Canton en lien avec la péréquation et rejoindre le mouvement initié par d'autres Municipalités de la Côte.

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

Caroline Bordier, pour le PLR Nyon